

Organisation de l'UCC 4^E pour le diplôme d'Entraîneur FFVoile *Cahier des charges à destination des formateurs-tuteurs de l'UCC 4^E*

La construction des compétences d'entraîneur s'appuie sur sa maîtrise d'un ou plusieurs supports de pratique, sur une expérience personnelle de la régates, sur une expérience d'encadrement de régatiers et sur des capacités de questionnement (problématisation), d'analyse et de résolution de problèmes de performance.

La maîtrise technique est attestée par la validation des 4 Unités de Compétences Techniques (UCT) : niveau 5 FFVoile consolidé par une expérience de la régates, permis de conduire les bateaux à moteur, attestations de natation et de premiers secours.

La maîtrise pédagogique est attestée par la validation de 6 Unités de Compétences Capitalisables (UCC) validation des compétences transversales de sécurisation (UCC 1 et 2) et d'animation (UCC 3) acquises lors d'une formation (moniteur ou entraîneur) ou par la VAE.

La formation pour la validation de l'UCC 4^E est organisée par les ligues.

Objectif : La formation à l'UCC4^E doit permettre de valider l'ensemble des compétences décrites dans le livret de certification de l'Entraîneur FFVoile. L'UCC4^E vise à d'adapter si nécessaire les compétences d'animation transversales (par exemple construites dans le cadre d'une formation d'AMV) aux spécificités de l'activité d'entraînement sportif.

Conditions d'organisation : La formation à l'UCC4^E doit permettre à l'entraîneur stagiaire de se construire une expérience d'entraînement à l'échelle d'une saison complète auprès de coureurs préparant les sélections à un championnat de France ou à une épreuve de grade III minimum.

Programme : Le programme de formation de l'UCC4^E relève de la responsabilité du directeur de la formation. Il prévoit notamment :

- l'intervention du référent territorial de la **détection** pour sensibiliser l'entraîneur stagiaire au repérage des qualités visées par le dispositif national de détection,
- la connaissance des **règles sportives** (RCV, RIR, règles de jauge d'un support de prédilection) et des modalités d'organisation de la pratique compétitive (calendrier et gradation, IC types et règlement entraîneurs),
- la connaissance des risques liés au **dopage** et autres conduites à risque liées à la pratique compétitive ainsi que les moyens de prévention et d'évitement (moyens de lutte contre le dopage, hygiène, nutrition), ce domaine inclut la connaissance des caractéristiques et des contraintes physiques et physiologiques et des **risques traumatiques** spécifiques liées à la pratique compétitive d'un ou plusieurs supports (qualités requises; moyens de prévention et de protection),
- la connaissance des **fondamentaux de la performance** qui renforce les compétences d'analyse de la technique et aide l'entraîneur à orienter le travail et les efforts des coureurs à l'entraînement comme en régates.

Toutes ces connaissances, pour partie acquises au cours de la formation technique (niveau 5 FFVoile et expérience de la régate), sont consolidées et vérifiées en application au cours de la formation d'Entraîneur FFVoile lors des UCC3 et 4^E. Pour les stagiaires titulaires du certificat d'AMV ou du diplôme de Moniteur FFVoile qui accèdent directement à l'UCC 4^E, il convient de vérifier ces connaissances et le plus souvent, de prévoir des temps de regroupement spécifiquement dédiés à ces aspects, nécessaires pour favoriser ensuite les progrès des sportifs. **Toutes ces connaissances seront également mobilisées lors de l'épreuve de certification de l'UCC5^E, et pour la validation de l'UCC6^E.**

Positionnement de l'UCC4^E : L'UCC5^E permettra de former les entraîneurs stagiaires à la programmation de l'entraînement à l'échelle d'une séance et d'un cycle d'entraînement. Elle permettra également de les former à l'utilisation de l'outil vidéo et à l'analyse pratique de situations de navigation. Ces aspects feront l'objet d'évaluations formatives continues (UCC5^E) qui contribueront à orienter le stagiaire pour la suite de la formation (UCC6^E). En fin d'UCC5, les stagiaires seront évalués formellement sur leurs compétences d'analyse de la technique par le biais d'une épreuve vidéo. Il leur sera demandé de caractériser la situation présentée et d'analyser les conduites observées. Pour cela, ils s'appuieront sur leur propre expérience de coureur, sur leurs connaissances du support observé et des fondamentaux théoriques permettant d'expliquer son rendement. Ils devront ensuite proposer des situations propices à développer les qualités des régatiers sur les principaux points observés.

Pour ces raisons, l'UCC 4 doit donc renforcer les connaissances relatives :

- A la mécanique des fluides (variation des caractéristiques de l'air en surface, écoulement de l'air sur une ou plusieurs voiles, sur un plan d'eau en fonction des reliefs environnants),
- Aux réglages (mécanique des gréements, moyens et logique de réglages sur son support de prédilection).
-

Par ailleurs, l'UCC6^E sera consacrée au suivi de coureurs en situation d'entraînement et de régate avec un entraîneur tuteur national. Des connaissances spécifiques au jeu de la régate seront évaluées au cours des situations mises en place et des bilans organisés avec les coureurs en présence du tuteur.

L'UCC 4 doit donc également être une occasion d'acquérir et de renforcer la maîtrise des connaissances relatives :

- Aux règles de course
- A la météorologie (observables dans les systèmes météorologiques classiques, dépressions et perturbations associées, brises thermiques)
- Aux observables tactiques et stratégiques (écart profondeur alignement empilement cadres position favorables et positions sans issue...)
- Aux choix de trajectoires et leurs conséquences en fonction de la position des adversaires, des évolutions des conditions de navigation (bascules dans différents types de vent, présence de courant homogène ou non...).

Durée préconisée de la formation : La formation à l'UCC4^E est la plus longue des 6 UCC de formation d'Entraîneur FFVoile. En effet, elle cumule une mise en situation de suivi d'une équipe visant une épreuve de grade III avec des modules de formation (regroupements d'entraîneurs stagiaires) de fréquence et de durée variables selon le niveau initial des participants. La durée minimale du suivi de coureurs (préparation/entraînements incluant le suivi de régates) est estimée à 10 jours et celle des modules de formation (apports de connaissances, préparation et bilan des séquences d'entraînement, échanges d'expérience) à 10 jours également, soit un total de 20 journées de formation en alternance.

Implication du tuteur lors de la formation : L'implication du tuteur lors de la formation et de la certification de l'UCC4^E est estimée en moyenne à 5 jours pour la formation (interventions personnelles et coordination d'intervenants ponctuels) et 5 jours pour le suivi de coureurs (observation, préparation, supervision, bilans et conseils).

Certification : La validation des compétences de l'UCC4^E est acquise pour le stagiaire titulaire du livret par la signature datée mentionnant le nom du certificateur au bas de la page correspondante du livret. Elle reste valable pendant la durée de validité du livret (4 ans à compter de la date de l'ouverture du livret). Au-delà, il conviendra de refaire valider les compétences.

Si les compétences ne sont pas constatées, il n'y a pas lieu d'annoter le livret. L'absence des éléments (date, identité et signature du certificateur) suffit à montrer l'absence, totale ou partielle, des compétences attendues.

La signature engage la responsabilité personnelle et professionnelle du certificateur.

• * * *